

POULINA GROUP HOLDING

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de POULINA GROUP HOLDING sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Mai 2010 à 16 H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2009.*
- *Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.*
- *Approbation des rapports de gestion, des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice arrêtés au 31/12/2009.*
- *Affectation de résultat de l'exercice 2009.*
- *Distribution de dividendes.*
- *Jetons de présence*
- *Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.*
- *Franchissement de seuil.*
- *Quitus aux Administrateurs.*

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009 de la société Poulina Group Holding.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes du groupe Poulina Group Holding, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009 du groupe Poulina Group Holding.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2009 :

<i>Résultat de l'exercice 2009</i>	<i>49 435 496,108 Dinars</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>36 115,399 Dinars</i>
<i>Total</i>	<i>49 471 611,507 Dinars</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>2 473 580,575 Dinars</i>
<i>Réintégration de la prime d'émission</i>	<i>287 000,000 Dinars</i>
<i>Total</i>	<i>47 285 030,932 Dinars</i>
<i>Dividendes</i>	<i>45 834 250,000 Dinars</i>
<i>Réserves Spéciales</i>	<i>1 450 000,000 Dinars</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>780,932 Dinars</i>

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve toutes les opérations y traduites.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 45 834 250,000 Dinars à titre de dividende soit un dividende de Deux Cent Soixante Quinze Millimes (0,275 DT) par action à payer à partir du 01/06/2010.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille (40 000) Dinars à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle a reçu quatre (04) déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2009 :

- Franchissement de seuil à la baisse effectué par la Société S.P.D.S.T.*
- Franchissement de seuil à la baisse effectué par Mr Taoufik BEN AYED.*
- Franchissement de seuil à la baisse effectué par la Société EL HADAYEK.*
- Franchissement de seuil à la hausse effectué par la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS.*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2009.